



Association loi 1901  
 Crèche à domicile  
 Spécialiste de la garde partagée  
 Prise en charge de l'enfant vulnérable

**COURRIER FEVRIER 2018**  
**À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

**PROGRAMME DES ATELIERS :**

Voici le programme des différents ateliers pour le mois de février :

**↳ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés**



➤ **Mercredi 7 février : 10h00 : Les Goûteurs**

➤ **Jeudi 8 février : 10h00 : Les Rêveurs**

**↳ Les ateliers Découvertes**

- **Jeudi 8 février : Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- **Vendredi 9 février : Les Grimpeurs** : Fabrication bouteille de retour au calme d'inspiration Montessori
- **Jeudi 15 février : Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- **Vendredi 16 février : Les Manipulateurs** : Tableau de plumes
- **Jeudi 22 février : Les Manipulateurs** : Pas d'atelier car vacances scolaires
- **Vendredi 23 février : Les Grimpeurs** : Fabrication de masques
- **Jeudi 1<sup>er</sup> mars : Les Grimpeurs** : Pas d'atelier car vacances scolaires
- **Vendredi 2 mars : Les Manipulateurs** : Manipulation « peinture »

**Le groupe des Songeurs (le jeudi) :**

- **Jeudi 1er février** : Manipulation « Pâte à modeler » (faite maison)
- **Jeudi 8 février** : Pas d'atelier car atelier sensoriel pour les bébés
- **Jeudi 15 février** : Parcours sensori-moteur à l'association
- **Jeudi 22 février** : Manipulation « jeux » (puzzle, construction, ...)
- **Jeudi 1er mars** : Parcours sensori-moteur

## Les ateliers Thématiques :

### ► Le lundi :

Le lundi 5 février : **Atelier thématique** : fabrication de chapeaux de clowns



Lectures avec Nicole Guillaume de l'association « Lire et faire lire »

Le lundi 12 février: **Les Explorateurs** : éveil corporel

**Les Argonautes** : motricité fine : manipulation de pompons et bouteilles

Le lundi 19 février : **Atelier thématique** : fabrication de nœuds papillons de clowns

Le lundi 26 février : **Atelier thématique** : parcours psychomoteur à l'association

Le lundi 5 mars: **Les Explorateurs** : motricité fine : manipulation de pompons et bouteilles

**Les Argonautes** : éveil corporel

### ► Le mardi :

Le mardi 6 février : **Atelier thématique** : fabrication de chapeaux de clowns

Le mardi 13 février: **Les Explorateurs** : éveil corporel

**Les Argonautes** motricité fine : manipulation de pompons et bouteilles

Le mardi 20 février : **Atelier thématique** : fabrication de nœud papillon de clowns

Le mardi 27 février : **Atelier thématique** : parcours psychomoteur à l'association

Le mardi 6 mars: **Les Explorateurs** : motricité fine : manipulation de pompons et bouteilles

**Les Argonautes** : éveil corporel

## COTE ADMINISTRATIF :

### • Info de dernière minute :

A priori une **nouvelle cotisation patronale** est applicable depuis janvier 2018 (elle n'apparaît pas encore sur le site de PAJEMPLOI) : il s'agit du **FIVED (Fonds d'Information et de Valorisation de l'Emploi à Domicile)**. Cette cotisation se rajoute (+0,05%) à celle de l'IRCEM Prévoyance qui passe ainsi de 0,91% à 0,96%. Cette augmentation figurera sur les prochains bulletins de janvier que vous allez recevoir mais **cela ne change rien au net à verser aux salariés**.

### • Bulletins simplifiés :

Comme nous vous l'avons précisé : nous vous renverrons le bulletin simplifié (enfin, on l'espère...) dès que le support technique de notre logiciel de paye nous aura transmis la nouvelle version. L'avantage d'avoir des « vrais » bulletins où l'on part d'un taux horaire brut (contrairement à ceux qui passent directement par PAJEMPLOI), c'est que vous n'aurez pas à calculer quel est le net à payer en janvier à votre salarié et à déclarer sur PAJEMPLOI suite à la diminution des charges salariales et donc à l'augmentation des salaires nets...

Les bulletins que vous avez reçus tiennent déjà compte de toutes les modifications de charges au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (hormis pour les 1ers où le FIVED n'était pas pris en compte), mais tout sera rectifié dans la 2<sup>ème</sup> mouture de janvier.

Il n'y a donc plus qu'à attendre cette version simplifiée mais a priori ça a l'air plus compliqué que prévu ☺...

- **Barème frais kilométriques :**

Pas de changement pour le barème 2017 applicable en 2018 : ce sont les mêmes taux depuis le barème 2014.

Si vous devez donc rembourser des frais kilométriques lorsque votre salarié se déplace dans le cadre de son travail avec sa voiture, vous pouvez donc vous reporter aux taux indiqués en bas de votre calendrier horaire.

### ☞ **FORMATION :**

Le module VIII aura lieu du 12 au 16 février, petit rappel pour les participantes :

Dans le travail de réflexion sur la spécificité de l'accueil de l'enfant au domicile, vous aurez à mettre en avant un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez défendre (la motricité, l'observation, les relations famille / intervenante, le jeu, etc...). Julia vous prie donc de **bien vouloir arriver sur ce module avec quelques idées** préalablement écrites sur le thème de votre choix. Cela pourra servir de point de départ à l'écriture d'un chapitre de votre futur livret d'accueil du jeune enfant à son domicile. Julia souhaite également que **vous ayez pris connaissance du projet d'établissement** de Crèche and Do que vous trouverez sur le site [crecheanddo.fr](http://crecheanddo.fr).

Planning du [module VIII](#)

### ☞ **LE BLOG :**

Nous vous proposons ce mois-ci, d'aller visionner une émission diffusée par envoyé spécial sur [« les écrans et leur impact sur les enfants »](#)

Pour aller plus loin: « *Les Bébé et les écrans* » N°83 – Revue trimestrielle dans la revue Spirale, la grande aventure de Mr Bébé ; « *3-6-9-12 Apprivoiser les écrans et grandir* » de Serge Tisseron.

Bonne lecture.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do